

PV du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Académie De Roberval
Séance ordinaire – Rencontre virtuelle TEAMS
4 décembre 2025 18h30

Liste des présents :

Présents :

- Aimene Kebieche, membre parent
- Fériel Touati, membre parent
- Rafik Rehi, membre parent
- Caroline Rioux, membre parent
- Nadia Mansouri, membre parent
- Benoit Tousignant, membre parent
- Samira El Ouargui, membre parent
- Bruno Laberge, directeur
- Yasser Bouktrane, représentant du conseil des élèves
- Linda Bouhadji, représentante du conseil des élèves
- Marie-Claude Bachand, directrice adjointe
- Émilie Renahy, observatrice, comité de reconstruction.
-

Dominique B (je ne me souviens plus du nom)

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 18h40

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour: je n'ai pas les noms des personnes qui ont adopté l'ordre du jour, car je n'avais pas commencé à prendre des notes

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre de mois d'octobre 2025

Mme Touati propose l'adoption du procès-verbal.

M. Rahi seconde la proposition.

4. Parole au public au comité de reconstruction :

Mme Émilie Renahy, membre du comité de reconstruction, présente les éléments suivants :

- M. Chaput a confirmé que le dossier de la reconstruction est actuellement en discussion avec le ministère de l'Éducation.
- Un nouveau chargé de projet a été nommé à la CSSDM.
- Aucun plan de reconstruction n'est actuellement en vigueur, puisque le plan précédemment approuvé ne respecte plus les normes de sécurité applicables à la reconstruction.
- Les sommes qui avaient été bloquées par la CSSDM ne sont plus disponibles pour l'ADR.
- Le comité de reconstruction a fait l'objet d'une couverture médiatique à Radio-Canada.
- Une entrevue téléphonique a également eu lieu avec CBS.
- Question du comité de reconstruction :

- Le comité demande si M. Laberge peut communiquer avec la CSSDM afin d'obtenir davantage d'informations concernant les points mentionnés ci-dessus.
- M. Laberge indique que, pour ce faire, le comité doit lui transmettre une demande officielle, laquelle pourra ensuite être acheminée à la CSSDM.

Il est également mentionné qu'un problème persiste avec l'adresse courriel du CÉ.

5. Mot de la présidence:

- Une demande d'entrevue concernant l'ADR a été reçue par courriel.
- M. Laberge demande que cette requête lui soit transmise.
- Le CÉ recevra une formation complémentaire, qui se tiendra le 11 décembre 2025, par Zoom

1. Mot de la direction

1.1. Adoption du plan de lutte à violence et à l'intimidation 2025-2026

- Mme Bachand présente les éléments clés du Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026.
- Les éléments surlignés en jaune ont été ajoutés par l'équipe-école.
- Mme Touati soulève une question concernant la page 23, où il est indiqué que les parents ne sont pas informés, contrairement aux autres situations de violence ou d'intimidation où il est clairement mentionné que les parents sont avisés. Elle demande la raison de cette différence.
- M. Rehi demande si l'ensemble des éléments a été présenté lors de la première tournée auprès des élèves.
- Mme Bachand précise que deux (2) tournées sont prévues afin de présenter les éléments clés aux élèves.
- M. Laberge indique que l'ensemble des enseignants et des membres de la direction de l'école ont suivi des formations portant sur toutes les formes de violence.

Mme Caroline Rioux propose l'adoption du plan.

Mme Nadia Mansouri seconde la proposition.

1.2. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'école

M. Laberge s'engage à transmettre aux membres du CÉ les documents pour lecture.

Les questions seront abordées lors de la prochaine rencontre du CÉ.

1.3. Présentation budgétaire 1 2025-2026

- M. Laberge présente une version résumée et détaillée des différentes mesures concernant le budget 2025-2026. Il informe le comité qu'un déficit de 64 416 \$ est attribuable à un enjeu administratif entre l'Académie et le ministère de l'Éducation.

Le document pour l'allocation des PPP a été transmis par la direction; toutefois, le ministère indique que le formulaire contenait des erreurs. Par conséquent, le ministère de l'Éducation a refusé de verser le montant destiné à l'école.

Mme Rioux demande si les membres du CÉ peuvent dénoncer ce refus du ministère.

M. Laberge précise que ce montant pourra être épongé sur une période de deux (2) ans, notamment grâce à l'aide des inter-écoles.

M. Tousignant questionne les secteurs où des coupures pourraient être effectuées afin d'économiser des fonds pour résorber le déficit de 64 416 \$.

M. Laberge répond, à titre d'exemple, que des mesures telles que la réduction des libérations d'enseignants sont être envisagées.

M. Laberge informe le comité qu'un montant de 55 145 \$ est accumulé depuis plusieurs années dans les comptes financiers de l'école. Cette somme provient de campagnes de financement liées à d'anciens voyages, ainsi que de dons et de subventions.

M. Laberge indique que ces sommes doivent être utilisées pour des activités destinées aux élèves et pour des sorties éducatives. Il est proposé de répartir l'utilisation de ce montant sur une période de cinq (5) ans.

Mme Rioux propose une résolution du CÉ autorisant la direction de l'école à utiliser jusqu'à 12 000 \$ afin de financer des activités au bénéfice des élèves, réparties équitablement. M. Laberge s'engage à présenter au CÉ les projets pour lesquels ces sommes seront utilisées.

M. Rehi appuie la résolution.

6. Mot des représentants du conseil des élèves :

Rien à signaler

Tout se passe bien avec les élèves.

7. Mot du représentant au comité de parents du CSSDM

M. Tousignant indique qu'il y a eu une rencontre le 25 novembre 2025



8. Varia

9. Levée de l'assemblée à 20h15. Le prochain CÉ est prévu pour le 22 janvier 2025